

Un clerc pour la promotion du développement. De l'engagement social de l'Abbé Malumalu

Omer Kambale MIREMBE¹

Résumé

Cet article rend compte de l'importance d'acteurs non étatiques dans les initiatives de développement. L'abbé Malumalu a usé de son capital relationnel pour porter des demandes sociales locales auprès des structures d'appui et de financement. Cet engagement social peut être compris comme l'appel d'un clerc à mettre en œuvre la doctrine sociale de l'Eglise, notamment ses principes de solidarité et de subsidiarité. Cette dernière suppose que les acteurs non étatiques sont supplétifs à l'État défaillant dans sa mission de production des biens et services publics. Par ailleurs, en initiant des associations comme centres de rayonnement de l'UCG, l'abbé a promu le rôle social de l'université, celui du service à la communauté, en plus de ses missions traditionnelles de transmission des savoirs et de recherche.

Abstract

This paper highlights the importance of non state actors in promoting development initiatives. Father Malumalu used his personal connections in advocacy work for local development support. His social commitment would be understood as the implementation of solidarity and subsidiarity principles in the framework of the Social Doctrine of the Church. The principle of subsidiarity implies that non state actors compensate for the State's shortcomings, not to substitute for the State. The Father has also implemented the university's social role by creating associations for enhancing the outreach of the Catholic University of Graben.

Introduction

De plus en plus dans la littérature, la République démocratique du Congo (R.D.C.) est qualifiée d'Etat failli. Il s'agit en fait de son échec à assumer ses missions essentielles: la sécurité, la justice, la redistribution, la régulation ; etc. Il est de la responsabilité de l'Etat d'offrir à sa population des biens et services publics de base tels que l'éducation, la santé, l'eau potable, les routes etc. Depuis plusieurs décennies, l'Etat congolais n'est pas à mesure de répondre de manière satisfaisante à ces demandes. Selon le *Failed States Index*, la RDC est toujours rangée parmi les 10 premiers États faillis ou fragiles, en situation critique (*very high alert*). Nous retenons pour cette étude cette définition de l'OCDE (2011 : 50) :

¹ Omer Kambale MIREMBE est Professeur et enseignant en faculté des sciences économiques à l'Université Catholique du Graben.

« *Un État est fragile lorsque les instances étatiques n'ont pas la volonté politique et/ou la capacité d'assumer les fonctions essentielles requises pour faire reculer la pauvreté et promouvoir le développement, d'assurer la sécurité et le respect des droits de l'homme de la population* ».

Dans ce contexte d'État en faillite financière, y a-t-il des réponses aux demandes d'accès des populations aux biens publics de base ? On ne peut s'empêcher de répondre par l'affirmative. Parmi ces réponses, il convient de faire cas des initiatives des acteurs non étatiques notamment des associations de développement, initiées par l'église catholique. L'Université catholique du Graben (U.C.G.) a été créée à Butembo en 1989 par Mgr Emmanuel Kataliko, alors évêque du diocèse de Butembo-Beni. Il l'a voulue comme institution universitaire de proximité, avec la mission de s'impliquer essentiellement dans le développement socio-économique de son environnement, le milieu rural, au nord-est de la province du Nord Kivu.

De manière traditionnelle, deux missions sont dévolues beaucoup plus à l'université : l'enseignement ou la transmission des savoirs d'une part et d'autre part la recherche. Mais de plus en plus une troisième mission s'impose, à savoir le service à la collectivité, à la communauté, pour éviter la déconnexion qui enfermerait l'université dans une tour d'ivoire (Tremblay et Vieira, 2012 : 21). En effet, implantée dans un milieu, elle y est dotée d'une responsabilité sociale : « *higher education responding to social needs* ». Elle l'assume, entre autres, par des « *community-based engagement initiatives* » (UNESCO, 2010 : 19.21). Selon l'OCDE (2007 : 17), l'enseignement supérieur est parfois bien placé pour analyser et tenter de régler les besoins sociaux dans les régions défavorisées. Certes, ce point de vue concerne les états membres de l'OCDE ; mais, il vaut également pour la RDC. C'est sans doute cette responsabilité sociale de l'université qu'a voulu promouvoir l'abbé Malumalu Mugholongu, par son engagement dans les initiatives associatives et de développement qui contribuent au rayonnement social de l'UCG.

Partant de ces initiatives, cet article rend compte de l'importance des acteurs non étatiques dans la promotion des initiatives et des organisations de développement. Pour étayer le rôle de l'abbé Malumalu, nous avons essentiellement recueilli des témoignages et utilisé des informations documentées. Ce rôle du clerc, pour la promotion de la responsabilité sociale de l'université et du développement, s'inscrit dans un contexte d'action publique défaillante. Face aux défaillances de l'État, une certaine littérature plaide pour son retrait et fait la promotion du secteur privé. Une autre tendance soutient que la société civile supplée aux carences de l'État dans la prise en charge du développement social. Des acteurs non étatiques sortent-ils de leurs compétences dans la prise en charge des initiatives socio-économiques ? S'agit-il de remplacer l'État, absent de sa mission de pourvoyeur de bien commun, dans le cadre de la « *théorie de la*

décharge » ? Ou bien s'agit-il d'une mise en application par un clerc de la pensée sociale de l'Église, entre *suppléance et subsidiarité* ?

Cet article discute l'offre des services ou biens publics par des acteurs non étatiques et s'inscrit dans la théorie de subsidiarité, appliquée aux missions sociales de l'Église.

1. L'abbé Malumalu, interface du développement local

Pour la promotion du développement social local, l'abbé Malumalu a mobilisé ses réseaux de relations, de contacts. Là où il avait ses entrées, il a sensibilisé et présenté des demandes d'appui. Il a pu ainsi accéder aux canaux de financement, d'appui matériel, institutionnel. Nous en évoquons ici quelques uns, illustratifs de son rôle d'intermédiation auprès de certaines associations du Nord mais aussi de la coopération internationale.

1.1. Des contacts en France : FERT, FUB et WIMA Isère

L'abbé a vécu en France comme étudiant, chercheur dans différentes universités. Il a aussi servi en paroisse comme prêtre. Il a joué un rôle important dans les contacts ayant permis l'appui de FERT et de FUB aux actions sociales et de développement à Butembo en particulier.

Fert est une organisation française de coopération internationale, regroupant des agriculteurs français, qui a pour but de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de travail des agriculteurs dans les pays en développement. Elle est créée en 1981 au tour de la réflexion des Jeunesses Agricoles Chrétiennes et des associations des céréaliers et éleveurs de France sur la solidarité avec les paysans du Sud². Fert a été contactée en 1994 par Mgr Kataliko pour qu'elle appuie des agriculteurs dans son diocèse³. L'abbé Malumalu a continué ces contacts.

Fert a appuyé plusieurs actions à l'UCG. Il s'agit d'abord de la création du CEFADES. Tout part de l'objectif de rendre l'UCG plus utile, dans le milieu rural. Pour concrétiser cette idée, abbé Malumalu, Mafikiri -actuel recteur de l'UCG- et Philippe de Fert ont effectué des missions dans quelques paroisses du diocèse de Butembo-Beni. Du rapport de ces missions est née l'idée de créer une structure de transfert des savoirs et savoirs faire de l'université vers le milieu rural, le centre de formation et d'animation pour un développement solidaire (CEFADES), une organisation de rayonnement social de l'UCG. Une des premières activités a été le

²www.fert.fr/

³Témoignage de GÉRARD MARTIN de WIMA Solidarité, voir le site assohsf.free.fr/hsf_journal/bulletin15/wima.html

stage des premiers finalistes de l'UCG auprès des associations rurales⁴. Par la suite, le FERT a appuyé différents projets de développement exécutés par le CEFADES.

La Fondation Université Butembo (FUB) est une organisation sans but lucratif, fondée en 1991 à Montgeron Essonne en France autour de madame Mylène Fournier, la présidente. A propos du contexte de contact avec l'abbé Malumalu, elle témoigne :

Nous avons connu l'abbé Apollinaire vers 1989 lorsqu'il était jeune prêtre responsable de paroisse avec l'abbé Vincent Luutu à Grenoble. La première fois, ils étaient venus porter des livres pour que nous les envoyions à Butembo [c'était un voyage plein d'aventures, sous la neige], puis en 1993 il a accompagné à Montgeron Mgr Kataliko pour sa première visite chez nous. Il est venu de nombreuses autres fois [...] Il nous a toujours soutenus et est à l'origine de toutes nos actions. La Fub s'est développée à mesure que lui prenait des responsabilités.⁵

L'abbé allait donc certains week end aider lui-même à collecter les livres. Par des conférences, il a mobilisé en vue du soutien à l'UCG, aux œuvres de mgr Kataliko.

La coopération avec la FUB a permis, entre autres réalisations⁶ :

- l'envoi à Butembo des livres, dont plus de 140 000 à l'UCG. Ils étaient collectés par la FUB auprès des donateurs : le Sénat français, la bibliothèque de l'Université Paris XI-Sceaux, des cabinets de médecins et d'avocats, de la bibliothèque de médecine Henri Mondor, l'Université Paris XII, le CCFD etc. ; d'autres ont été achetés par la FUB ;
- l'octroi annuel d'une trentaine de bourses aux étudiantes à l'UCG, en priorité en faculté d'agronomie et vétérinaire ;
- le financement de la construction de quelques salles de classe dans les écoles de la périphérie de Butembo ;
- la prise en charge des frais de scolarisation de quelques orphelins.

A ce contexte de relation avec la FUB est lié le partenariat entre l'UCG et l'université Paris XII Val de Marne. Il faut souligner ici le rôle de Jean Claude Fournier alors professeur et administrateur de l'université Paris XII. Le contrat de partenariat a été signé en août 1996 entre Mgr Emmanuel Kataliko, Mgr Sokoni Lusenge, recteur représentant l'UCG d'une part et le professeur Jean Claude Fournier, Administrateur de l'université Paris XII, d'autre part. Ce contrat a été renouvelé en 2008. Les retombées ont été surtout le don d'ouvrages dans toutes les disciplines, le don d'ordinateurs, de matériel de biologie et de laboratoire, etc. Il fut aussi à l'origine du dossier de demande de l'adhésion de l'UCG à l'AUPELF-

⁴ Entretien avec MAFIKIRI TSONGO, recteur de l'UCG, avril 2017

⁵ Témoignage de MYLENE FOURNIER, mail reçu le 3/05/2017

⁶ Fubfrance.blogspot.be/p/fonctionnement.html

UREF actuellement AUF -Association des Universités Francophones- qui a abouti après plusieurs années⁷.

En 1995, en Isère (France) est née l'association WIMA, en swahili « Watu Imara kwa Maendeleo katika Amani », c'est-à-dire « des personnes engagées pour le développement dans la paix ». Les amis de l'abbé Malumalu ont fondé cette association à Grenoble⁸ ; ils lui ont donné ce nom compte tenu de leur objectif de soutenir les actions de développement et de promotion de la paix au Nord Kivu et particulièrement à Butembo. L'abbé rendait alors service comme prêtre à la paroisse Saint Augustin, puis celle de Monestier de Clermont tout en poursuivant ses études. L'association WIMA a donc été fondée sur des liens d'amitié. Ce contexte est rappelé dans ce témoignage de Gérard Martin, cofondateur de Wima Solidarité, parlant de Butembo dans une interview au quotidien français La Croix :

*Je m'y suis rendu il y a vingt ans au moment où, avec quelques amis, nous avons créé une association de soutien à l'université catholique du Graben qui venait d'être mise sur pied. C'était l'œuvre du très respectable Mgr Emmanuel Kataliko, si proche des besoins de développement de son peuple.*⁹

Wima Isère a initié le partenariat avec l'UCG, avec comme but de soutenir les initiatives nées à Butembo, impulsées par cette université. A travers ce partenariat, WIMA Isère a effectué des réalisations, entre autres :

- l'appui à la promotion de la scolarisation des filles en payant la moitié des frais académiques de -quelques étudiantes à l'UCG ;
- la collecte et l'envoi à l'UCG des ouvrages et de divers matériels récupérés : - informatique, matériel pédagogique- ; dont la FUB assure le transport ;
- le financement de la conduite d'eau et de la construction d'un gros réservoir pour l'adduction d'eau aux cliniques universitaires.

Cette organisation effectue la sensibilisation en France en vue de l'appui aux initiatives de développement et de paix à Butembo, particulièrement celles portées par l'UCG, et de manière large, au Nord Kivu. C'est de la sorte qu'elle est aussi dénommée « Wima Solidarité pour l'aide au développement au Nord Kivu ».

1.2. Des contacts en Belgique

L'abbé a aussi mené des actions de plaidoyer auprès des associations de développement et la coopération au développement en Belgique. Nous évoquons particulièrement ses rencontres en novembre 2008. L'abbé Malumalu a été invité par des ONGD belges à participer à Bruxelles au lancement d'une campagne de

⁷ <https://drive.google.com/file/d/0B922j6ZFiB1nQ3AwUDB3WnpXSKE/view>

⁸ Cf. Dépliant de présentation de WIMA Isère,

www.sainttrinitecathisere.cef.fr/AVANT/IMG/pdf/Depliant_WIMA_2013_v2x.pdf

⁹ *La Croix*, du 11/03/2015.

sensibilisation à la problématique des enfants-soldats à l'est de la RDC. A cette occasion, l'abbé a porté à la connaissance de ses interlocuteurs les actions du CEFADES, dans l'accompagnement des enfants ex-soldats et leur formation par l'apprentissage des métiers en vue de leur réintégration dans la vie civile et leur participation au développement de leurs villages.

L'abbé a rencontré des responsables politiques mais aussi ceux des organisations de développement, comme résumé par cette dépêche :

« Après s'être entretenu avec le ministre de la Coopération Charles Michel, l'abbé Malumalu se rendait au Centre national de Coopération au Développement (CNCD-11.11.11) avant de déjeuner avec la ministre des Relations extérieures de la Communauté française et de la Région wallonne Marie-Dominique Simonet et être ensuite reçu par le ministre des Affaires étrangères Karel De Gucht. »¹⁰

Dans ce cadre, s'inscrit l'appui aux projets de CEFADES de sécurité alimentaire et de réinsertion des enfants ex-soldats par l'apprentissage des métiers, par le Vlaams Internationaal Centrum (VIC), ONGD belge flamande et la coopération belge (DGCD¹¹).

On pourrait donc appliquer à l'abbé Malumalu le rôle de « courtier de développement » (Bierschenik, Chauveau et Olivier-de Sardan, 2000 : 7) au sens noble de celui qui a usé de son capital relationnel pour porter les demandes sociales locales auprès des structures d'appui et de financement.

2. L'abbé Malumalu, promoteur d'ONG de développement : CEFADES, CAUB et WIMA

On retrouve l'abbé Malumalu à l'initiative de création, certes avec d'autres intervenants, des associations locales ou regroupements d'organisations de développement autour de l'UCG.

Le CEFADES -Centre de Formation et d'Animation pour un Développement Solidaire- est créé en 1995, comme centre d'échange de savoirs avec le monde paysan. Parmi ses objectifs fondamentaux on retrouve (Kambasu Kasula, 2014) :

- organiser des formations adaptées aux besoins des populations ;
- initier les jeunes désœuvrés et ex combattants aux activités agricoles et socio-économiques rentables ;

¹⁰« Les enfants-soldats de RDC au centre d'une rencontre Michel-MaluMalu », site 7sur7, dépêche du 20/11/2008.

¹¹ Direction générale de la coopération au développement

- contribuer à l'augmentation de la production agricole en assistant les paysans dans la recherche des solutions aux problèmes locaux -semences, géniteurs animaux, suivi technique- ;
- promouvoir la collaboration entre les acteurs locaux de développement.

Le CEFADES travaille avec des groupements de paysans en différents villages des territoires de Beni et Lubero mais aussi avec comités de développement des paroisses catholiques encadrés par le Bureau diocésain de développement (BDD) du diocèse de Butembo-Beni.

L'abbé a été directeur du CEFADES de 1997 à 2003, puis vice-président du Conseil d'Administration. Il s'est impliqué dans la recherche de partenariat et des appuis aux projets du CEFADES, même après ce mandat. Nous pouvons citer, quelques projets réalisés par le CEFADES (Kambasu Kasula, 2014 : 194-195) :

- l'analyse des problématiques du monde rural et la structuration des organisations de base (des territoires de Beni et Lubero) ; avec comme partenaires FERT, de 1995 à 2000 ;
- des projets de développement rural en territoires de Beni et Lubero ; en partenariat avec FERT et la Commission européenne, de 2001 à 2004 ;
- la sécurité alimentaire dans la zone de Vuyinga et la réintégration socioprofessionnelle et économique des ex-enfants soldats, des enfants de rue et des enfants « vulnérables », en partenariat avec VIC (Comité International Flamand) et le Fond d'urgence de la coopération belge (DGCD) depuis 2003.

Le CEFADES a aussi réalisé d'autres projets avec l'appui d'autres partenaires notamment USAID, AFD, OXFAM, MIDA/OIM, FAO, BCECO, le Ministère de l'agriculture (RDC).

L'abbé a été également impliqué dans la création du consortium de l'agriculture urbaine à Butembo, CAUB. Il en a été président de 2001 à 2003¹². Il faut en situer le contexte de création¹³ en fin 1999 : l'abbé Malumalu contribue à organiser un séminaire inter facultaire à l'UCG avec comme thème : *sécurité alimentaire, développement durable, participation communautaire*.

Puis en décembre 2000, a lieu le colloque sur la sécurité alimentaire de Butembo par l'agriculture urbaine, avec l'appui de l'Institut Vie de Bruxelles et la Coopération au développement de l'Université de Liège. Les participants proviennent en grande partie des ONG locales et de l'UCG. A l'issue de ce colloque, naît le CAUB, avec une vingtaine d'ONG membres. La réflexion

¹² Voir son CV,

www.europarl.europa.eu/document/activities/cont/200806/20080626ATT32863EN.pdf

¹³ www.kaowarsom.be/documents/pauvrete/godeau_pauvrete_091027.pdf

s'articule autour du constat qu'une partie importante de la population vivant en ville à Butembo fait face à l'insécurité alimentaire. Pour sa sécurité alimentaire, le CAUB prend l'option d'appuyer des pratiques agricoles au sein même de la ville ou en milieu péri urbain. Cette organisation a initié des projets importants notamment : des cultures comme les amarantes, les pommes de terre, les haricots, le petit élevage comme les lapins, les cobayes..., dans et autour de la ville par des familles ciblées, l'accès à l'eau potable par l'adduction d'eau en périphérie de la ville. Le CAUB a été soutenu, entre autres, par l'ONG ACDLg de l'Université de Liège. Autour de ces actions, ont été initiées des recherches des enseignants de l'UCG dans le cadre d'un Projet Interuniversitaire Ciblé (PIC), avec l'appui de la coopération universitaire belge.

Le réseau Wima (RDC) est créé à Butembo en 1996. Le CEFADES venait d'organiser à Butembo, avec l'aide de Fert, un colloque international sur l'autopromotion paysanne et les dynamiques locales de développement (Kambasu Kasula, 2014 : 61). Des délégués de l'UCG et des associations de développement du milieu y participent. Ce colloque lance l'idée de créer un réseau des associations locales de développement, en vue d'une synergie des actions. À l'issue du colloque, les structures du réseau, comme organisation d'appui, sont mises en place ; son premier secrétaire est désigné. A cette réunion a été invité Gérard Martin de Wima Grenoble, un ami de Malumalu. Parmi les projets réalisés par le réseau Wima, il faut citer entre autres celui de sécurité alimentaire en territoires de Beni et Lubero.

L'abbé s'est également impliqué dans la sensibilisation en RDC en vue de l'appui des congolais aux œuvres de Mgr Kataliko. Ainsi des opérateurs économiques de Butembo ont contribué à la prise en charge du transport jusqu'à Butembo du matériel et des livres collectés en France, destinés à l'UCG. Enfin, l'abbé a été président de la Fondation de l'Université du Graben ; il a utilisé ses canaux relationnels pour obtenir de l'appui à l'UCG et à ses projets en vue de son rayonnement social. Selon Mafikiri Tsongo¹⁴, l'abbé Malumalu avait des relations et savait les capitaliser ; il avait des idées, savait les partager, et préférait prendre des initiatives en concertation. Il faut donc reconnaître que, dans son action de promotion des actions et organisations de développement, il a œuvré en synergie avec d'autres intervenants. Interviewé par Marie France Cros, l'abbé Malumalu l'a fait lui-même remarquer en ces termes :

« On essaie d'éviter la personnalisation parce que le travail que nous faisons est un travail d'équipe...Je suis prêtre catholique; mes projets sont donc ceux de mon diocèse de Butembo/Beni où je dirige la Fondation de l'Université de Butembo. Celle-ci a été créée pour le développement [...] Je dirige le centre de développement de notre université, qui

¹⁴ Entretien en avril 2017

accompagne 5 000 paysans (Cros, 2006). On peut alors s'interroger sur le fondement théorique de l'action sociale d'un clerc.

3. L'acteur non étatique et la subsidiarité

De plus en plus des acteurs non étatiques offrent des biens ou services publics, surtout dans un contexte des États fragiles comme en RDC. En effet, comme bien d'autres pays en développement, il a connu à la fin des années 1980 et le début des années 1990, la crise des finances publiques. L'État, empêtré dans la crise de la dette, la baisse des recettes d'exportation et de l'aide internationale est désormais incapable d'assurer efficacement, en qualité et en quantité, l'offre de biens et services publics. L'Etat providence n'a plus les moyens d'assurer un monopole de l'action sociale particulièrement dans le domaine de la santé et de l'éducation ; il en est de même dans les autres secteurs de développement social. C'est ce qui a été qualifié de faillite de l'état, son désengagement des domaines entiers du social : l'éducation, la santé, l'alimentation etc.

Ce déclin de la capacité étatique n'a pas entraîné un vide de gouvernance. Il a, au contraire, ouvert un espace aux acteurs non étatiques, aux groupes de la société civile, aux Églises et agences d'aide, qui ont pris en charge les services autrefois assurés par l'État (Vlassenroot et Delaleuwe, 2008 : 45). C'est ce transfert de prise en charge des biens et services publics par des acteurs non étatiques, notamment des associations que traduit l'ONG-isation des politiques publiques (Poncelet et Pirotte, 2007 : 19), observée dans plusieurs États.

Dans certains pays, des gouvernements à tendance d'ultra libéralisme ont prôné « moins d'État » pour l'efficacité du management public. Ils partent du constat de gaspillages et d'inefficacité de l'État providence dans la réalisation des biens et services publics, comparativement à l'efficacité des entreprises, du secteur privé. Il faut donc que l'État laisse la production de certains de ces biens et services publics au secteur privé ou encore qu'il s'inspire de ses méthodes de management. Dans les pays en développement, on dénonce dans le chef des pouvoirs publics la corruption, les détournements, la mauvaise gouvernance, comme des freins au développement. Dans ce contexte, les organismes internationaux d'aide privilégient le passage des fonds et des actions de développement par le canal des acteurs non étatiques. Béatrice Hibou (1999 : 6-7) parle alors de la *théorie de la « décharge »*, reprenant un concept de Weber : l'Etat se désengage de certaines prérogatives qui sont alors portées par des acteurs non étatiques.

À la suite de ses processus, il y a eu des appels au « retrait » de l'Etat du fait de son impuissance ou de sa déliquescence. S'agit-il pour autant de remplacer l'État ? Nous ne voulons pas enfermer l'examen du rôle des acteurs non étatiques dans le développement socio-économique dans l'opposition État/Marché/Société civile ou dans la dichotomie secteur marchand/secteur non marchand. De toute

façon, pour la production des biens publics, ni le marché ni l'État ne peut prétendre à un quelconque monopole ; chacun ayant des limites :

« (...) le marché assure une offre insuffisante en biens publics, dans la mesure où les prix ne reflètent pas pleinement le bénéfice social marginal. Par ailleurs, en présence de défauts d'information et de problèmes contractuels, la provision des services publics par le marché peut entraîner une qualité sous-optimale des services offerts.

En définitive, laissé à lui-même, le marché servirait uniquement les individus ayant un pouvoir d'achat. Ces arguments rendent l'intervention publique indispensable. Cependant, comme le défend l'économie publique classique, les gouvernements ne sont pas habituellement des planificateurs maximisant le bien-être social » (Basley et Ghatak, 2008 : 90).

Nous pensons, à partir de l'expérience de l'abbé Malumalu, que l'église ou des clercs initient des actions sociales plus dans le cadre d'une tâche de suppléance et non d'opposition aux autres instances ou modes de production des biens et services publics. L'église s'est toujours impliquée dans la prise en charge des services sociaux de base. Ce fut le cas dans plusieurs pays, notamment en France où l'Assistance publique n'aurait pas existé si des communautés religieuses n'avaient pas inventé l'hôpital dès le Moyen Âge (Sauquet et Vielajus, 2009-2010 : 108). Aujourd'hui encore le courant caritatif chrétien constitue l'un des principaux vecteurs de la promotion des droits civils les plus fondamentaux, notamment ceux à la vie, à la santé, à l'alimentation et à l'éducation... ; des actions d'envergure ont été initiées et portées avec des figures emblématiques comme celle de l'abbé Pierre (Doucin, 2005 : 80). Face aux demandes des populations d'amélioration de leurs conditions de vie non satisfaites, des femmes et des hommes d'église suppléent. Elles peuvent même collaborer avec des institutions étatiques dans la réalisation des tâches sociales ou de développement.

Nous rattachons davantage la compréhension de l'engagement social des clercs, comme l'abbé Malumalu, à la notion de *subsidiarité*. Ce concept trouve son origine dans la doctrine sociale de l'église pour concevoir le rapport entre l'Etat et la société. Certes, l'Etat et l'Eglise ont des objectifs et des domaines d'actions différents, ils sont indépendants et autonomes ; de ce point de vue, une institution n'a pas vocation à se substituer à l'autre. L'Eglise œuvre dans le domaine des besoins spirituels de ses fidèles, tandis que l'Etat organise la vie en société et le bien commun des citoyens. Toutefois, les deux sont au service de la vocation personnelle et sociale des mêmes hommes ; par conséquent, l'Eglise n'est indifférente à rien de ce qui, dans la société, concerne l'amélioration des conditions d'existence. Tout ce qui concerne la communauté des hommes — situations et problèmes relatifs à la justice, à la libération, au développement, aux relations entre les peuples, à la paix — n'est pas étranger à l'évangélisation, et celle-ci ne serait pas complète si elle ne tenait pas compte de la promotion humaine, selon la Doctrine

sociale de l'Eglise (Conseil Pontifical Justice et Paix, 2004 : art. 50, 62 et 66). Cette dernière se sent donc interpellée par l'humain et ses demandes, appelée à collaborer avec l'Etat en vue de la promotion intégrale de l'homme. C'est la mission de la pastorale sociale. Pour la dignité humaine, cette doctrine prône, en outre, le respect des principes de bien commun, de destinée universelle des biens, de solidarité et de subsidiarité. De manière simplifiée, on peut définir la subsidiarité comme :

La règle générale selon laquelle tout ce que les individus, seuls ou en groupe, peuvent accomplir par eux-mêmes ne doit pas être transféré à l'échelon supérieur (Barroche, 2008 : 778).

Comprise de cette manière, la subsidiarité suppose donc que les acteurs non étatiques comme l'Eglise ou ses clercs sont supplétifs à l'Etat défaillant dans sa mission de production des biens et services publics. Ces acteurs viennent au secours des citoyens pour combler un manque ou une insuffisance ; ils ne remplacent pas l'Etat. La subsidiarité ramène ainsi au terme de suppléance, au sens d'ajouter, de compléter, et non au sens de remplacer (Million-Delsol, 1992 : 6). Le concept de subsidiarité est également lié au droit de l'Union européenne, pour penser le rapport et la répartition des compétences entre les institutions de l'Union et les Etats membres, dans le cadre de la réflexion sur le fédéralisme européen. En effet, les compétences sont partagées entre l'Union et les Etats membres. Dans les domaines qui ne sont pas de la compétence exclusive de l'UE, elle n'intervient que de manière subsidiaire ; c'est-à-dire dans la mesure où les objectifs de l'action envisagée ne peuvent pas être atteints de manière suffisante ou efficace par les Etats membres¹⁵.

Le principe de subsidiarité établit donc que, pour mieux répondre aux besoins des citoyens, leurs problèmes ou leurs demandes devraient être traités par des instances les plus proches d'eux. La question est donc de savoir quelles structures sont les mieux indiquées pour initier et réaliser des actions du bien commun, du service public. On retrouve là le souci de s'écarter du centralisme étatique pour reconnaître des prérogatives en ce qui concerne le bien commun aux institutions locales et aux acteurs non étatiques, comme instances décisionnelles proches des citoyens. Non seulement ces acteurs peuvent initier des actions de développement économique et social, mais aussi devraient être impliquées dans la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques de bien commun.

C'est dans ce sens que Pierre Gentile parle de l'émergence en Suisse d'une nouvelle subsidiarité, qui implique l'intégration d'acteurs non-étatiques dans la mise en œuvre et parfois même l'élaboration de programmes d'action publique (Gentile, 1997 : 1).

¹⁵Article 5 point 3 du Traité sur l'Union Européenne.

Conclusion

L'abbé Malumalu a donc été promoteur d'organisations de développement ; on le retrouve à l'initiative des associations ou groupements d'associations de développement, dans une approche fédérative en vue de la synergie des actions. Pour la promotion du développement local, il a joué entre autres le rôle de plaidoyer (advocacy) et lobby, en usant de ses contacts, de ses relations pour sensibiliser, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, pour avoir des soutiens (matériels, financiers, de partenariat...) aux initiatives locales. Il a mis ses compétences relationnelles au service du développement. C'est dans ce cadre qu'il a été un clerc, interface de développement, pour la pérennisation des idéaux et des actions de Mgr Kataliko ; certes dans une action à laquelle ont collaboré d'autres intervenants.

Le contexte de défaillance financière de la RDC comme Etat providence, a ouvert la voie à la décentralisation de l'aide au développement. Des acteurs non étatiques, parmi lesquels l'église catholique, ont pris le relai notamment dans le domaine social. L'église ne s'est pas substituée à l'Etat, au sens de la théorie de la décharge. Mais, elle a plutôt joué un rôle supplétif comme partenaire de l'Etat dans l'offre de certains biens et services publics, où il présentait des insuffisances. L'engagement de l'abbé Malumalu dans les initiatives de développement est à comprendre donc comme l'appel d'un clerc à mettre en œuvre la doctrine sociale de l'église ; notamment, ses principes de solidarité et de subsidiarité. Par ailleurs, cet engagement est à comprendre comme la mise en application du rôle social de l'université, celui du service à la communauté, en plus de ses missions traditionnelles de transmission des savoirs et de recherche. La viabilité de ces associations constitue un défi pour l'université qui se veut socialement responsable.

Références bibliographiques

- ANNOOT, E., « La responsabilité sociale des universités en France : un concept en émergence ? », *Éducation et socialisation*, 31 | 2012, URL : <http://edso.revues.org/812> ; DOI : 10.4000/edso.812, consulté le 12 mai 2017.
- BARROCHE, J., *La subsidiarité. Le principe et l'application. Etudes*, 2008, 6 (408), 777-788.
- BESLEY, T., GHATAK, M., L'offre de services publics par les acteurs non gouvernementaux. *Revue d'économie du développement*, 2008, 4 (16), 89-108.
- BIERSCHENK, T., CHAUVEAU, J.P., OLIVIER DE SARDAN J.P. (dir.). *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*. Karthala : 2000.

- CHAVAGNEUX, C., *La montée en puissance des acteurs non étatiques*, Cahiers du GEMDEV, 39, 27-43.
- CHAVALLIER, J., *Les nouvelles frontières du service public. Regards croisés sur l'économie*, 2007, 2 (2), 14-24.
- CONSEIL PONTIFICAL « JUSTICE ET PAIX », *Compendium de la doctrine sociale de l'Eglise*, 2004, www.vatican.va/
- CROS, M.F., envoyée spéciale à Kinshasa, La Libre Belgique, dépêche publiée le mercredi 29 novembre 2006.
- DELER, J.-P., FAURE, Y.A., PIVETEAU, A. et ROCA P.-J.(dir.), *ONG et développement. Société, économie, politique*. Karthala : 1998.
- Dépliant de présentation de WIMA Isère,
www.saintetrinitecathisere.cef.fr/AVANT/IMG/pdf/Depliant_WIMA_2013_v2x.pdf
- DOUCIN, M., *Les organisations non gouvernementales « acteurs-agis » des relations internationales ?* Institut d'études politiques de Bordeaux, 2005.
- Entretien avec MAFIKIRI TSONGO, recteur de l'UCG, avril 2017.
- FOURNIER, M., Témoignage de MYLENE FOURNIER, mail reçu le 3/05/2017
Fubfrance.blogspot.be/p/fonctionnement.html
- FOULON, G., SOME, R.T., Quel système de financement de l'accès aux soins des populations dans les PED ? Le cas des districts de santé au Burkina Faso, dans *Mondes en développement*, 2005, 3 (131), 99-110.
- FRIBOULET, J.-J., Les organisations de la société civile : entre plaidoyer et subsidiarité, dans *Mondes en développement*, 2012, 3 (159), 7-10.
- GAULME, F., « Etats faillis », « Etats fragiles » : concepts jumelés d'une nouvelle réflexion mondiale, dans *Politique étrangère*, 2011, 1, p.17-29.
- GENTILE, P., Intégration des acteurs non-étatiques dans les politiques sociales : quel jeu, quelles limites pour les villes suisses, dans *Swiss Political Science Review*, 1997,3 (3), p.1-31.
- HIBOU, B. La « décharge », nouvel interventionnisme, dans *Politique africaine*, 1999, 1 (73), p.6-15.
- KAMBASU KASULA, F., *Pour un développement solidaire. CEFADES, une mission, une vision, un objectif. Capitalisation de 20 ans d'expérience dans l'accompagnement du monde paysan*. Inédit, 2014.
- La Croix*, du 11/03/2015.
- LADO, L., Le rôle public de l'Eglise catholique en Afrique, dans *Etudes*, 2012, 9 (417), p.163-174.
- Les enfants-soldats de RDC au centre d'une rencontre Michel-MaluMalu*, site 7sur7, dépêche du 20/11/2008.
- MARTIN, G., Témoignage de GÉRARD MARTIN de WIMA Solidarité, voir le site assohsf.free.fr/hsf_journal/bulletin15/wima.html

- MILLON-DELSOL, C., *L'Etat subsidiaire. Ingérence et non-ingérence de l'Etat : le principe de subsidiarité aux fondements de l'histoire européenne*. PUF : Paris, 1992.
- MOSSIERE, G., Eglises de réveil, ONG confessionnelles et transnationalisme congolais : une théologie du développement, dans *Canadian Journal of Development Studies/Revue canadienne d'études du développement*, 2013, 34 (2), p.257-274.
- OCDE, *Enseignement supérieur et régions. Concurrence mondiale, engagement local*. OCDE : 2007
- OCDE, *L'engagement international dans les États fragiles : Peut-on mieux faire ?* Éditions OCDE : 2011.
- PONCELET, M., ANDRÉ, G., DE HERDT, T. La survie de l'école primaire congolaise (RDC) : héritage colonial, hybridité et résilience, dans *Autrepart*, 2010, 2 (54), p.23-41.
- PONCELET, M., PIROTTE, G. L'invention africaine des sociétés civiles : déni théorique, figure imposée, prolifération empirique, dans *Mondes en développement*, 2007, 3 (139), p.9-23.
- SAUQUET, M., VIELAJUS M. Les acteurs non étatiques : le nouveau maillon fort de la gouvernance ? Coproduction du bien public et partenariats multi-acteurs, dans *Chroniques de la gouvernance*, 2009-2010, p.105-118.
- TREMBLAY, G., VIEIRA P.F. (dir.), *Le rôle de l'université dans le développement local. Expériences brésiliennes et québécoises*. Presses de l'Université du Québec, 2012.
- VLASSENROOT, K., DELALEEUWE, N. Négocier et contester l'ordre public dans l'est de la république démocratique du Congo, dans *Politique africaine*, 2008, 3 (111), p.44-68.
- UNESCO, *World Conference on Higher Education 2009. Final Report*. Paris, 2010. <https://drive.google.com/file/d/0B922j6ZFiB1nQ3AwUDB3WnpXSke/view>

www.europarl.europa.eu/document/activities/cont/200806/20080626ATT32863EN.pdf

www.fert.fr/

www.kaowarsom.be/documents/pauvrete/godeau_pauvrete_091027.pdf